



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	18

### Objet :

#### Suppression de :

- 2 emplois d'adjoint technique à TC
- 1 emploi d'adjoint technique à TNC
- 2 emplois d'agent de maîtrise à TC

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à 19 heures, le conseil municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

**Date de la convocation :** 18 mai 2022

**Présents :** M. CHEVALIER Gérard, M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra, M<sup>me</sup> LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, M<sup>me</sup> BURILLO Florence, M<sup>me</sup> DUMAS Michelle, M. FERILO Flavien, M<sup>me</sup> POLITO Chloé, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre M<sup>me</sup> BOUSQUET Béatrice, M. SMITH Thierry.

**Absents représentés :** M<sup>me</sup> BERTINEAU Christiane (procuration à M<sup>me</sup> BURILLO Florence), M. BERNARD William (procuration à M. BOUCAULT Michel-Éric), M<sup>me</sup> HUSSON Audrey (procuration à M. NUSSBAUM Frédéric), M. LOYÉ Rémy (procuration à M. CHEVALIER Gérard). **Absent :** M. DIEUDONNE Michel.

**Secrétaire de séance :** M. BOUCAULT Michel-Éric.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique n° de dossier 2022-03-CT129 en date du 31 mars 2022, émettant un avis favorable à la suppression de **deux emplois d'adjoint technique à temps complet** ;

Vu l'avis du Comité Technique n° de dossier 2022-03-CT130 en date du 31 mars 2022, émettant un avis favorable à la suppression d'**un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30h/35h)** ;

Vu l'avis du Comité Technique n° de dossier 2022-03-CT131 en date du 31 mars 2022, émettant un avis favorable à la suppression de **deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet** ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 7 mars 2022, délibération n°2022-009 ;

Afin de faire suite aux avancements de grades récents, il y a lieu de modifier le tableau des emplois, Monsieur le Maire propose donc de supprimer :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (30h/35h)
- 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de supprimer les postes suivants : 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (30h/35h) et 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet.

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,